

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE
DE

SAINGHIN EN WEPPE

59184

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

04/04/26 SLOW ID : 059-215905241-20260403-AR2026_36-AR

EXTRAIT
DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Arrêté portant délégation de fonctions à Mme BAJERSKI Sophie, Adjointe

Le Maire de la commune de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection du Maire et des adjoints,

Vu la délibération n°4 du 20 mars 2026 portant attribution d'une indemnité de fonction d'adjoint titulaire d'une délégation à hauteur de 19 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Attendu que Madame BAJERSKI Sophie a été élue 3^{ème} adjointe au maire,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Madame BAJERSKI Sophie, Adjointe,

- ARRETE -

ARTICLE 1er : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme BAJERSKI Sophie en tant que 3^{ème} adjointe déléguée à la Culture. Elle sera amenée à exercer les fonctions suivantes :

- Développement et suivi de la politique culturelle
- Les relations entre la ville et les autres institutions pour la mise en place de la politique culturelle
- Relations avec les associations culturelles
- Organisation et coordination des spectacles et manifestations festives (Humour en Weppes, etc...)
- Représenter la commune aux différentes assemblées et manifestations
- Gestion de la salle culturelle « La Scène », de l'espace musical « Le Diapason » et de la Médiathèque-Ludothèque « La Parenthèse ».

ARTICLE 2 : Mme BAJERSKI rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions.

Elle sera rapporteuse des affaires relevant de sa délégation auprès des différentes instances. Une fois par an minimum, Mme BAJERSKI dressera un compte-rendu de sa délégation au conseil municipal.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publier sur le site internet de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.


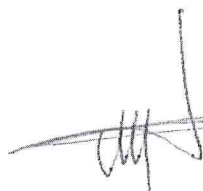
ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 07/04/26 S'LO
ID : 059-215905241-20260403-AR2026_36-AR

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 25 mars 2026.

NOTIFIE A L'INTERESSEE LE :

Le Maire,
Matthieu CORBILLON



MAIRIE DE SAINGHIN-EN-WEPPES
INORD